

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 avril 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Par délibération du 10 juillet 1997, vous avez donné votre accord aux objectifs poursuivis par le projet de développement de la zone NA Corbèges et Tache-ouest à Corbas ainsi qu'aux modalités de la concertation préalable à la création d'une ZAC selon les dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Je vous rappelle les objectifs fixés pour cette opération : il s'agit de l'accueil, au sein du pôle de développement économique de Corbas-Mions, du marché de gros de Lyon et d'un pôle d'activités agro-alimentaires.

La concertation a été mise en oeuvre auprès du public à compter du 25 juillet 1997 par la mise à disposition d'un dossier à l'hôtel de communauté et en mairie de Corbas, aux heures habituelles d'ouverture au public. Il comprend :

- un plan de situation,
- un plan de délimitation,
- une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

A ce jour, aucune observation ne figure sur les registres déposés en mairie de Corbas et à l'hôtel de communauté.

La communauté urbaine de Lyon a, d'ores et déjà, rencontré les professionnels du marché existant de Lyon-Perrache et engagé leur association indispensable à l'élaboration du projet de transfert sur le site de Corbas.

Les études relatives à la faisabilité du projet se sont poursuivies et confirment le choix de la procédure opérationnelle de ZAC pour l'aménagement des terrains concernés.

Le conseil municipal de Corbas a délibéré sur ce dossier le 31 mars 1998 ;

**B - Propose** d'approuver le bilan de la concertation préalable au projet d'aménagement de la zone NA Corbège et Tache-ouest à Corbas ;

Vu le présent rapport ;

Vu sa délibération en date du 10 juillet 1997 ;

Vu l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ;

Vu les résultats de la concertation mise en oeuvre auprès du public à compter du 25 juillet 1997 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Corbas en date du 31 mars 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**Approuve** le bilan de la concertation préalable au projet d'aménagement de la zone NA Corbège et Tache-ouest à Corbas.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,